

REPUBLIQUE DE GUINEE
SOLIDARITE

TRAVAIL-JUSTICE-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/95/ 323 /PRG/SGG

**NOMMANT LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION GUINEENNE D'ASSURANCES ET DE
REASSURANCES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi fondamentale;
Vu la Loi L/95/022/CTRN du 12 juin 1995 portant Code des assurances,
Vu l'Ordonnance n°0/050/88 du 17 octobre 1988 portant ratification et promulgation de la convention d'établissement de l'Union Guinéenne d'Assurances et de Réassurances,
Vu le décret D/94/073/PRG/SGG du 18 août 1994 portant restructuration du Gouvernement;
Vu le décret D/94/078/PRG/SGG du 23 août 1994 portant composition partielle du Gouvernement complété par le décret D/94/079/PRG/SGG du 26 août 1994 ;

-- D E C R E T E --

Article 1er :

Monsieur Mady Kaba CAMARA, Conseiller au Ministère du Contrôle Economique et Financier, est nommé dans les fonctions de Président du Conseil d'administration de l'Union Guinéenne d'Assurances et de Réassurances, UGAR, pour une durée de trois (3) ans renouvelable, en remplacement de Monsieur Aboubacar SYLLA..

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 21 NOVEMBRE 1995

Général Lansana CONTE

